



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 5 novembre 2019, à 19 h 30, au 1111, rue du Parc, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**Ordre du jour**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1. Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
  - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
  - 6.1. Législation
    - 6.1.1. États comparatifs des revenus et dépenses - Dépôt
    - 6.1.2. Règlement 401-2019 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services - Avis de motion
    - 6.1.3. Entretien ménager des immeubles municipaux - Octroi de contrat
  - 6.2. Gestion financière
    - 6.2.1. Publicité livre 75<sup>ième</sup> CJSO - Autorisation
    - 6.2.2. Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas Richelieu (AIBR) - Budget 2020 - Approbation
    - 6.2.3. Régie de l'eau Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch-de-Richelieu - Prévisions budgétaires pour l'année 2020 - Acceptation
  - 6.3. Gestion du personnel
    - 6.3.1. Responsable des travaux publics et parcs - Révision de son entente de travail au niveau salarial - Travail en dehors des heures normales - Rémunération
7. **Loisirs, culture et famille**
8. **Aménagement, urbanisme et développements**
  - 8.1. Règlement no 220-2019 amendant le Règlement de zonage no 220 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel suite à la révision du cadre normatif et de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain - Présentation et adoption premier projet et date de l'assemblée de consultation publique



- 8.2. Règlement no 221-2019 amendant le Règlement de lotissement no 221 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel suite à la révision du cadre normatif et de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain - Présentation et adoption premier projet et date de l'assemblée de consultation publique
- 8.3. Règlement no 226-2019 amendant le Règlement sur les permis et certificats no 226 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel suite à la révision du cadre normatif et de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain - Présentation et adoption premier projet et date de l'assemblée de consultation publique
- 8.4. Projet de règlement 220-45-2019 - visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant la marge latérale dans la zone Raa - Date de l'assemblée de consultation publique

## 9. Transport

- 9.1. Règlement RM-2017 - modification de l'annexe A relative aux stationnements interdits - Avis de motion
- 9.2. Bâtiment d'entreposage au 1111 rue du Parc - Porte de « garage » - Achat
- 9.3. Travaux de réfection d'égout pluvial rue Saint-Nazaire - Autorisation
- 9.4. Ponceaux de borne-fontaine - Travaux de réfection en régie interne - Autorisation
- 9.5. Réfection de chaussée de la Côte Saint-Jean 2020 - Caractérisations des sols - Mandat
- 9.6. Réfection de chaussée de la Côte Saint-Jean 2020 - Services professionnels d'ingénierie - Conception des plans et devis - Mandat
- 9.7. Travaux de réfection du rang du Ruisseau-Laprade - Décompte final - Autorisation de paiement
- 9.8. Travaux de réfection de la rue Richard - Décompte progressif - Autorisation de paiement

## 10. Hygiène du milieu

- 10.1. Station de pompage - Poste Saint-Pierre - Remplacement d'un panneau de contrôle - Octroi de contrat

## 11. Sécurité publique

- 11.1. Pince de désincarcération - Achat
- 11.2. Plan sécurité civile - Dépôt de la mise à jour
- 11.3. Service de sécurité incendie - 2 cylindres d'air comprimé - Achat
- 11.4. Ordinateur portable - Volet 2, Centre d'urgence 911 - Achat
- 11.5. Camion autopompe (240) service de sécurité incendie - Achat d'une pièce liée à la direction du camion

## 12. Demandes diverses

- 12.1. Prêt d'un local pour la Guignolée 2019 - Demande du Carrefour communautaire Saint-Roch - Autorisation
- 12.2. Vaccination antigrippale, salle ex-bibliothèque - Autorisation

## 13. Affaires nouvelles

## 14. Correspondance

## 15. Période de questions

## 16. Levée de la séance

## 1. MOMENT DE RÉFLEXION



2019-11-310

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec le report des points 6.3.1 et 9.3.

Adoptée à l'unanimité

## 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-311

### 4.1. SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

## 5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

### 5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2019 sont projetées.

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-11-312

### 5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Denis Dugas et résolu:

- D'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2019 totalisant la somme de 202 563,63 \$.
- D'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2019 et d'autoriser le paiement pour une somme de 71 132,83 \$.
- Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. LÉGISLATION**

#### **6.1.1. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES - DÉPÔT**

Le directeur général, M. Reynald Castonguay, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, conformément au l'article 176.4 du *Code municipal*.

#### **DÉPÔT**

#### **6.1.2. RÈGLEMENT 401-2019 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Denis Dugas, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 401-2019 concernant la tarification de certains biens et services principalement liés aux travaux publics.

#### **6.1.3. ENTRETIEN MÉNAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour l'entretien ménager des édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions, soit Pro Sin Inc. et Services Ménagers Perform Inc. selon les obligations dictées au devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme, selon les obligations dictées au devis d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'octroyer le contrat à l'entreprise Services Ménagers Perform Inc. plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour une période de 26 mois au montant de 30 190 \$ plus les taxes, pour les bâtiments suivants :
  - o Mairie au 1111, rue du Parc
  - o Centre communautaire Chapdelaine au 878, rue Saint-Pierre

2019-11-313



- Suite à une location pour le Centre communautaire Chapdelaine au 878, rue Saint-Pierre, au montant forfaitaire de 120 \$ plus taxes.
- Pour travaux d'entretien ménager supplémentaires et sporadiques au montant de 38 \$ / heure pour les édifices suivants :
  - o Édifice des travaux publics et des parcs au 665, rue Principale
  - o Édifice des loisirs, événements culturels et communautaires (chalet et vestiaire) au 635, rue Lambert
- La soumission fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que la dépense soit financée à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

## 6.2. GESTION FINANCIÈRE

2019-11-314

### 6.2.1. PUBLICITÉ LIVRE 75<sup>E</sup> CJSO - AUTORISATION

Il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

D'autoriser le paiement **en janvier 2020** au montant de 345 \$ plus taxes applicables pour une publicité dans le livre du 75<sup>e</sup> anniversaire de la station de radio CJSO.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-315

### 6.2.2. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU (AIBR) - BUDGET 2020 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (A.I.B.R.) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 au montant de 4 355 950 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est d'accord avec la teneur de ce budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'approuver et d'entériner le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (A.I.B.R.) pour l'année 2020 au montant de 4 355 950 \$ et dont la quote-part pour la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est établie de la façon suivante :
  - Débit réservé : 23 068,08 \$ (payable en janvier 2020) ;
  - Prix de l'eau : 0,50 \$ du mètre cube.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-316

### 6.2.3. RÉGIE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH ET SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch-de-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 au montant de 1 309 100 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est d'accord avec la teneur de ce budget ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'approuver et d'entériner le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch-de-Richelieu pour l'année 2020 au montant de 1 309 100 \$ et la quote-part de la municipalité à 39 273 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **6.3. GESTION DU PERSONNEL**

#### **6.3.1. RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET PARCS - RÉVISION DE SON ENTENTE DE TRAVAIL AU NIVEAU SALARIAL - TRAVAIL EN DEHORS DES HEURES NORMALES - RÉMUNÉRATION**

REPORTÉ

### **7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

### **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

2019-11-317

#### **8.1. RÈGLEMENT NO 220-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 220 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL SUITE À LA RÉVISION DU CADRE NORMATIF ET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN - PRÉSENTATION ET ADOPTION PREMIER PROJET ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Martin Larivière et résolu :

DE NE PAS ADOPTER le Règlement numéro 220-2019 amendant le règlement numéro 220 intitulé règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu déposé à cette séance.

Le refus d'adopter ce règlement est basé sur les raisons suivantes :

- Reconnaissance des droits acquis ;
- Actions sur protections des berges ;
- Mise à jour des cartes ;
- Inscription des assouplissements dans les règlements.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-318

#### **8.2. RÈGLEMENT NO 221-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 221 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL SUITE À LA RÉVISION DU CADRE NORMATIF ET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN - PRÉSENTATION ET ADOPTION PREMIER PROJET ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par Denis Dugas et résolu :



DE NE PAS ADOPTER le Règlement numéro 221-2019 amendant le règlement numéro 221 intitulé règlement de lotissement afin d'ajouter des dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu déposé à cette séance.

Le refus d'adopter ce règlement est basé sur les raisons suivantes :

- Reconnaissance des droits acquis ;
- Actions sur protections des berges ;
- Mise à jour des cartes ;
- Inscription des assouplissements dans les règlements.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-319

**8.3. RÈGLEMENT NO 226-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 226 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL SUITE À LA RÉVISION DU CADRE NORMATIF ET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN - PRÉSENTATION ET ADOPTION PREMIER PROJET ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Il est proposé par Guy Nadon, appuyé par René Courtemanche et résolu :

DE NE PAS ADOPTER le Règlement numéro 226-2019 amendant le règlement numéro 226 intitulé règlement sur les permis et certificats afin d'ajouter des dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu déposé à cette séance.

Le refus d'adopter ce règlement est basé sur les raisons suivantes :

1. Reconnaissance des droits acquis ;
2. Actions sur protections des berges ;
3. Mise à jour des cartes ;
4. Inscription des assouplissements dans les règlements.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-320

**8.4. PROJET DE RÈGLEMENT 220-45-2019 - VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 220 CONCERNANT LA MARGE LATÉRALE DANS LA ZONE RAA - DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 220 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ce règlement afin de l'adapter à des normes plus actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications permettent la révision de norme pour la zone Raa ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permet l'uniformisation de la norme de marge de recul latérale pour le secteur « du Vieux-Clocher » ;

CONSIDÉRANT QUE les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

QU'une assemblée de consultation soit tenue le 3 décembre 2019, à 19 h 15, à la mairie soit, au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.



Adoptée à l'unanimité

## **9. TRANSPORT**

### **9.1. RÈGLEMENT RM-2017 - MODIFICATION DE L'ANNEXE A RELATIVE AUX STATIONNEMENTS INTERDITS - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par René Courtemanche qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, une modification de l'annexe A du règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique.

L'objet de cette modification de l'annexe A du règlement RM-2017 a pour but d'ajouter des dispositions à l'égard des stationnements de certains parcs municipaux.

2019-11-321

### **9.2. BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE AU 1111 RUE DU PARC - PORTE DE « GARAGE » - ACHAT**

CONSIDÉRANT l'état de la porte de garage du bâtiment d'entreposage situé au 1111, rue du Parc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- D'autoriser l'achat et l'installation d'une porte de garage au montant de 1 130 \$ plus taxes auprès de Roce, porte de garage Inc. de Sorel-Tracy.
- Que la dépense de 808,38 \$ soit financée à partir du poste budgétaire numéro 320-522 et de procéder à la réaffectation d'un montant d'environ 491 \$ à partir du poste budgétaire 320-521 vers le poste budgétaire 320-522.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3. TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT PLUVIAL RUE SAINT-NAZAIRE - AUTORISATION**

**REPORTÉ**

2019-11-322

### **9.4. PONCEAUX DE BORNE-FONTAINE - TRAVAUX DE RÉFECTION EN RÉGIE INTERNE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation de ponceau dans les fossés pour permettre un déneigement convenable de certaines bornes-fontaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser l'achat de 5 ponceaux et 5 pièces de rehaussement de vanne auprès de EMCO pour un montant d'environ 2 670 \$ plus taxes. De permettre à ce que les travaux soient réalisés en régie interne par le service des travaux publics et parcs en utilisant de l'équipement externe (rétrocaveuse et camion) ainsi que l'achat de pierre pour un montant d'environ 2 330 \$ plus taxes.
- Que la dépense soit financée à partir du poste budgétaire numéro 320-521.

Adoptée à l'unanimité



2019-11-323

**9.5. RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA CÔTE SAINT-JEAN 2020 - CARACTÉRISATIONS DES SOLS - MANDAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises pour des travaux de forage et caractérisation des sols dans le cadre des travaux de réfection de 3 km de chaussée de la Côte Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit Exp., NCL Envirotek Inc., Solmateck Inc. et FNX Innov. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit NCL Envirotek Inc., pour des travaux de forage et caractérisations des sols sur environ 3 km du chemin Côte Saint-Jean, soit à partir du numéro civique 851 jusqu'à la route 223, pour un montant maximal total de 11 930,00 \$, plus les taxes, conformément à la soumission du 4 novembre 2019 ;
- Que les forages et la caractérisation soient réalisés en fonction des besoins et selon la structure des fondations du chemin incluant les analyses en laboratoire selon les montants unitaires inclus à la soumission du 4 novembre 2019 ;
- Que les dépenses soient imputées au fonds de carrières et sablières. Le tout basé sur le code de grand-livre concernant les revenus reportés des sablières soit le 55 160 00 030.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-324

**9.6. RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA CÔTE SAINT-JEAN 2020 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS - MANDAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de sept (7) entreprises pour la réalisation des plans et devis dans le cadre des travaux de réfection de 3 km de chaussée du chemin Côte Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit, Shellex Infrastructures, FNX Innov., Exp Inc., et Dave Williams ing. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Shellex Infrastructures, pour les services professionnels d'ingénierie (plans et devis préliminaires, plans et devis définitifs pour le SEAO) dans le cadre des travaux de réfection de 3 km de chaussée du chemin Côte Saint-Jean, pour un montant total de 12 750,00 \$, plus taxes, conformément à la soumission du 4 novembre 2019 ;
- Que les dépenses soient imputées au fonds de carrières et sablières. Le tout basé sur le code de grand-livre concernant les revenus reportés des sablières soit le 55 160 00 030.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-325

**9.7. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DU RUISSEAU-LAPRADE - DÉCOMPTE FINAL - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang du Ruisseau-Laprade réalisés en 2018 ;



CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont fait l'objet de vérification au mois d'octobre par le service des travaux publics en collaboration avec l'entrepreneur Danis Construction ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Bussièrès en date du 28 octobre 2019 indiquant dans le rapport administratif à l'effet qu'aucune déficience a été relevée sous la responsabilité de Danis Construction Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'autoriser le paiement relatif à la libération de la retenue finale de garantie de 5 % après un an au montant de 36 311,76 \$, plus les taxes, soit 41 749,45 \$ taxes incluses à Danis Construction Inc. ;
- De procéder à la réception définitive desdits travaux ;
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 23-040-00-400.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-326

#### **9.8. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE RICHARD - DÉCOMPTE PROGRESSIF - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif no 2 relativement aux travaux de réfection de la rue Richard sur une longueur d'environ 82 mètres effectués par l'entrepreneur Danis Construction Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 de Dave Williams, ingénieur, pour des travaux réalisés jusqu'au 25 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser le paiement de 34 380,40 \$ taxes incluses, à Danis Construction Inc. représentant les travaux de réfection de la rue Richard pour la période se terminant le 25 octobre 2019 qui tient compte de la retenue de 10 % prévue au contrat ;
- Que la majeure partie des dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 400-2019 et la balance des dépenses à partir des surplus accumulés non affectés du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

#### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

2019-11-327

##### **10.1. STATION DE POMPAGE - POSTE SAINT-PIERRE - REMPLACEMENT D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq entreprises pour le remplacement d'un panneau de contrôle du poste de pompage Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Dave Williams, ing., responsable de la gestion de l'appel d'offres, en date du 5 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :



- D'octroyer à Filtrum Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage Saint-Pierre selon les items au bordereau de soumission de l'appel d'offres GC19-195, au montant de 33 200 \$, plus les taxes applicables ;
- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties ;
- Que la dépense soit financée à partir du poste budgétaire numéro 415-521.

Adoptée à l'unanimité

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2019-11-328

### **11.1. PINCE DE DÉSINCARCÉRATION - ACHAT**

CONSIDÉRANT les recommandations du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu à l'effet qu'une opportunité nous est offerte afin de se procurer un ensemble de pinces de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QU'une vérification de l'état de cet équipement a été réalisée par le SSI de St-Roch ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- D'autoriser l'achat de pince de désincarcération auprès du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Charles-Borromée au montant de 3 000 \$ plus taxes ;
- Que la dépense soit financée à partir des surplus accumulés non affectés du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

### **11.2. PLAN SÉCURITÉ CIVILE - DÉPÔT DE LA MISE À JOUR**

CONSIDÉRANT les exigences de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec, volet 2, en regard au dépôt de la mise à jour du plan de sécurité civile ;

En tant que coordonnateur municipal de la sécurité civile et directeur général, je dépose au conseil municipal, une mise à jour du plan de sécurité civile.

### **DÉPÔT**

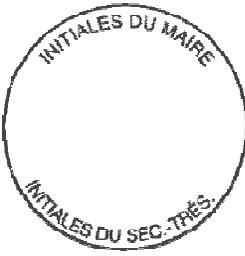
2019-11-329

### **11.3. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 2 CYLINDRES D'AIR COMPRIMÉ - ACHAT**

CONSIDÉRANT le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément directeur du service de sécurité incendie, en date du 23 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser l'achat de deux (2) cylindres respiratoires d'air comprimé auprès de CFS Protection incendie au coût de 2 990 \$, plus les taxes, plus les frais de transport si applicable, conformément à la soumission du 23 octobre 2019 ;



- Qu'une réaffectation budgétaire soit faite à partir du poste 220-442 pour un montant de 643 \$ vers le poste budgétaire 220-644 et que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 220-644.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-330

**11.4. ORDINATEUR PORTABLE - VOLET 2, CENTRE D'URGENCE 911 - ACHAT**

CONSIDÉRANT le soutien des actions de préparation aux sinistres de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 16 avril 2019, la somme de 10 000 \$ de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec, volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à investir la somme minimale de 1 000 \$ pour l'achat d'un ordinateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser l'action suivante, soit l'achat d'un ordinateur portable chez Ordi-Génie au montant approximatif de 799,99 \$ plus taxes, ainsi que l'achat de la licence Office à jour au montant de 294,00 \$ plus taxes et les frais pour environ 3 heures d'installation et configuration par le service informatique de la MRC Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-331

**11.5. CAMION AUTO-POMPE (240) SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT D'UNE PIÈCE LIÉE À LA DIRECTION DU CAMION**

CONSIDÉRANT un bris mécanique lié à la direction du camion autopompe, le 240 de 1994 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- D'autoriser l'achat de la pièce de direction du camion autopompe selon la soumission de Camions Carl Thibault Inc. datée du 4 novembre 2019 au montant approximatif de 3 651,91 \$ plus taxes, plus les frais de transport ;
- Que la dépense soit financée à partir des surplus accumulés non affectés du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

**12. DEMANDES DIVERSES**

2019-11-332

**12.1. PRÊT D'UN LOCAL POUR LA GUIGNOLÉE 2019 - DEMANDE DU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE SAINT-ROCH - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-12-458 selon laquelle le Conseil municipal mandate le Carrefour communautaire Saint-Roch-de-Richelieu dans le dossier de collecte et de distribution de dons pour les paniers de Noël et l'aide alimentaire « La Guignolée » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :



- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu prête gratuitement un ou des locaux situés à la mairie et/ou à la partie vestiaire du chalet des loisirs qui servira à l'entreposage des denrées et la préparation des paniers de Noël pour la Guignolée 2019 conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurances pour les biens entreposés soit fournie par l'organisme suivant les recommandations du courtier d'assurances de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-333

## **12.2. VACCINATION ANTIGRIPPALE, SALLE EX-BIBLIOTHÈQUE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT une demande du CLSC Gaston-Bélanger pour utiliser le local de l'ex-bibliothèque au 1111 rue du Parc, et ce, gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'autoriser le CLSC Gaston-Bélanger à utiliser gratuitement le local de l'ex-bibliothèque au 1111 rue du Parc, le mercredi 27 novembre 2019, de 8 h à 16 h, pour la clinique de vaccination antigrippale.

Adoptée à l'unanimité

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

## **14. CORRESPONDANCE**

- Mise en demeure reçue par M. Réal Laberge en date du 7 octobre 2019.
- Nouveau document pour les agronomes assurant un suivi agronomique dans les dossiers d'utilisation non agricole.
- Statistiques de transport adapté, collectif rural et Taxibus de septembre 2019.
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pierre-De Saurel, position de l'UPA.
- Mise en demeure Jean-Claude Champagne.
- Pourvoi en contrôle judiciaire et déclaration d'inhabilité, Réal Laberge c. St-Roch, déposé à la cour supérieure.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-11-334

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

Levée de l'assemblée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier



En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAIN, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Chapdelaine, maire

